

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.138

L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 NOVEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 NOVEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

ABSENTS-EXCUSES : Mme GEOFFROY

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER - PLAGE DES ARTILLEURS
CONSTRUCTION D'UN MUR SUITE A EFFONDREMENT

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 20 juin 2002, l'Assemblée Départementale a décidé de retenir les travaux de défense contre la mer relatifs à la construction d'un mur suite à l'effondrement du terrain au niveau de la plage des Artilleurs.

Le coût estimé des travaux est de 25 000,00 Euros TTC.

Le Département assurera La maîtrise d'ouvrage tandis que la Direction Départementale de l'Equipement sera chargée de la maîtrise d'oeuvre.

La participation de la Ville a été fixée à 30 % du montant hors taxe des travaux, soit **6 270,00 Euros**.

Un projet de convention a été établi par les services du Conseil Général.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le projet de convention entre le Conseil Général et la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Considérant la nécessité de procéder aux travaux de défense contre la mer sur la plage des Artilleurs
- VU le projet de convention ci-annexé,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux du 09 octobre 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le projet de convention avec le Département pour la construction d'un mur de protection contre la mer sur la plage des Artilleurs,

- D'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville estimée à 6.270,00 Euros sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 novembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS